

COMITE FRANÇAIS DES ÉTUDES BYZANTINES

Compte rendu de l'Assemblée générale DU 10 FEVRIER 2018

Présents (30) : Frédéric Alpi, Marie-France Auzépy, Jean-Claude Cheynet, Alexis Chryssostalis, Marie-Hélène Congourdeau, Nathalie Delierneux, Olivier Delouis, Vincent Déroche, Jannic Durand, Raul Estangui Gomez, Christian Förstel, Dorotea Giovannoni, Catherine Jolivet-Levy, Corinne Jouanno, Anna Lampadaridi, Stavros Lazaris, Eric Limousin, Sophie Métivier, Cécile Morrison, Etleva Nallbani, Andréas Nicolaïdès, Annick Peters-Custot, Brigitte Pitarakis, Dubravka Preradovic, Vincent Puech, Ioanna Rapti, Filippo Ronconi, Guillaume Saint-Guillain, Georges Sideris, Raphaëlle Ziadé.

Représentés à jour de leurs cotisations (7) : Marie-Hélène Blanchet, Sulamith Brodbeck, Nina Iamanidzé, Michel Kaplan, Jean-Marie Martin, Bernadette Martin-Hisard, Vivien Prigent.

Nombre de votants : 37

La séance est ouverte à 10h35, le quorum étant atteint : sur les 37 membres du Comité à jour de leur cotisation, 37 sont présents ou représentés.

Le Président salue l'assemblée et les membres qui ont bien voulu se déplacer malgré le temps, et remercie le directeur du Petit Palais, Christophe Leribault, d'avoir permis la tenue de notre Assemblée générale en ses murs, ainsi que Raphaëlle Ziadé, responsable des collections byzantines et post-byzantines du musée du Petit palais. Il souhaite également associer à ses remerciements l'Auditorium et sa responsable Madame Sophie Adelle, pour l'aide constante et bienveillante apportée dans l'organisation pratique des choses. Il exprime sa reconnaissance envers Vincent Déroche pour sa participation à l'organisation des festivités qui suivront l'Assemblée et annonce la visite de la nouvelle présentation des œuvres byzantines et post-byzantines des collections du Petit Palais qui est également proposée par Raphaëlle Ziadé en début d'après-midi.

Sans attendre, on passe à l'ordre du jour.

1. Approbation du P.V. de l'Assemblée générale du 25 février 2017

Le Président demande s'il y a des observations des membres du Comité sur le procès verbal, outre les corrections de forme apportées par Cécile Morrison. L'approbation du procès verbal est mise au vote et elle est adoptée à l'unanimité des votants.

2. Rapport moral du Président du Comité

Le Président commence par évoquer la mémoire de ceux de nos membres qui nous ont quittés cette année, Hélène Antoniadis-Bibicou et Annie Pralong.

Sont évoquées successivement les trois missions que l'Assemblée générale de février 2017 avait confiées au bureau et qui ont constitué une part essentielle des activités de ce dernier : la refonte du site web du CFEB, le projet d'un règlement intérieur, la récupération des cotisations – laquelle a donné des résultats tout à fait bénéfiques.

S'agissant de la refonte du site web, le Président remercie vivement Olivier Delouis de s'être attelé à cette tâche, avec l'aide de Fabien Tessier que beaucoup d'entre nous

connaissent bien pour avoir participé à tant de nos publications. Leur travail sera présenté à l'Assemblée générale ce même jour.

Le bureau s'est par ailleurs attelé à la rédaction d'un projet de règlement intérieur, porté à l'examen de l'Assemblée générale, et le Président remercie le Trésorier, le Trésorier adjoint et la Secrétaire pour leur implication dans ce travail.

Enfin, concernant l'organisation du Congrès international d'Istanbul (23-28 août 2021), les choses avancent. Le Bureau de l'AIEB s'est réuni à Istanbul du 1^{er} au 4 juillet pour définir les axes majeurs du congrès, regroupés sous le thème « Byzance – Pont entre des mondes », ainsi que les thèmes des six sessions plénières. Le Président et la Secrétaire se rendront à l'Assemblée générale inter-congrès qui se réunira comme de tradition, à Athènes, du 21 au 23 septembre prochain. Le Bureau du CFEB a reçu le 24 janvier dernier, comme tous les comités nationaux, l'appel à proposition pour les tables rondes à échéance du 22 juin prochain, ce qui est un peu court. L'Assemblée générale sera informée des propositions de Tables rondes déjà arrivées au Bureau.

À l'invitation de son président, l'Assemblée passe au vote à main levée du rapport moral, lequel est approuvé à l'unanimité moins une abstention.

3. Rapport financier (voir document joint)

Vincent Puech rappelle la règle concernant les reçus fiscaux donnés en ce jour, et dont il souligne qu'ils sont valables pour l'année 2018. Les reçus fiscaux pour 2017 sont à la disposition des membres sur demande. Il détaille ensuite les recettes et dépenses à partir du tableau budgétaire distribué aux participants à l'Assemblée générale. L'ensemble est très classique : les recettes proviennent des cotisations et des revenus – minimes – du livret A, les dépenses sont liées à la cotisation annuelle de 200 euros pour l'AIEB, aux frais de tenue de compte, aux frais de domiciliation du Comité au Collège de France, ainsi qu'à des subventions concédées, avec retard, à des doctorants et des jeunes docteurs qui en avaient tardivement fait leur demande, pour leur participation au Congrès de Belgrade. La rénovation du site internet du CFEB constitue un poste budgétaire important mais si on tient compte de la subvention de 500 € promise par l'AIEB pour la refonte du site, le bilan du Comité n'est pas déficitaire malgré ces frais de refonte du site web.

Guillaume Saint-Guillain mentionne que la subvention votée en février 2017 pour l'AIEMB (Association internationale des étudiants du Monde byzantin) n'a pas été réclamée. On pourra la concéder en retard.

Vincent Puech procède au traditionnel rappel sur le fonds Zacos.

Vincent Déroche intervient pour faire remarquer une erreur dans les prévisions, ce qui les rend pessimistes. L'erreur sera corrigée dans le bilan d'exercice envoyé aux membres (NB : ce qui est le cas dans la pièce jointe associée au compte rendu).

À l'invitation de son président, l'Assemblée passe au vote à main levée du rapport financier qui viennent de lui être faits.

Vote sur le rapport financier : approuvé à l'unanimité.

Quitus au trésorier : approuvé à l'unanimité moins une abstention.

4. Fixation de la cotisation annuelle

Le bureau propose de ne pas augmenter la cotisation. Cette proposition est reçue avec un certain enthousiasme par l'Assemblée générale, qui l'approuve immédiatement.

5. Proposition de règlement intérieur

La proposition rédigée par le Bureau a été transmise par courriel aux membres du Comité à la mi-janvier, ce qui autorise Président à demander à l'Assemblée les éventuelles remarques et amendements à y porter.

Georges Sideris expose qu'il souhaiterait quelques modifications dans le dernier article du règlement, concernant la diffusion de l'information par le secrétaire.

Le Secrétaire diffuse aux membres à jour de leurs cotisations les informations et nouvelles qu'on lui transmet, pour autant que celles-ci concernent réellement les études byzantines (publications de postes, annonces de séminaires, conférences, colloques, journées d'études, appels à communication, parutions d'ouvrages...). Il peut refuser de diffuser une annonce qui ne lui semble pas conforme à ce critère.

Les modifications qu'il propose sont :

- de remplacer « qu'on lui transmet » par « que les membres du CFEB lui transmettent ».
- de remplacer « qui ne lui semble pas conforme » par « qui n'est pas conforme ».
- de se méfier des énumérations inachevées, et de rajouter « et autres » après « parutions d'ouvrages ».

Après discussion, l'Assemblée générale décide d'intégrer les deux premières propositions au règlement intérieur. Comme il n'y a pas d'autres observations, le Président fait passer au vote le règlement intérieur dûment modifié, lequel est approuvé à l'unanimité.

6. Présentation du nouveau site web

Olivier Delouis présente la situation : le site du CFEB est né en 2004, et a conservé sa forme originelle à l'identique depuis lors. Il n'était plus possible de le mettre à jour dans la suite Acrobat (qui n'existe plus). La mise à jour annuelle des anciennes fiches requérait par ailleurs un traitement individuel lourd et impliquait une intimité permanente avec l'UMR 8167 puisque les fiches bibliographiques du CFEB nourrissaient le site de l'UMR.

Le remplacement du site s'imposait donc, tout en conservant ses fonctionnalités, réponses à des besoins restés identiques notamment en termes d'annonces, d'actualités et surtout de publication de bibliographie. De ce point de vue, l'objectif d'une bibliographie moderne ne consiste plus uniquement à mettre à disposition les ressources bibliographiques, mais aussi à aider à la création de bibliographies et de citations pour nos publications, à répondre aux besoins croissants liés aux demandes d'évaluations et de bilans comme aux réponses à donner à des appels à projet. Le recours à un système permettant de telles fonctionnalités permettrait au CFEB de se moderniser et de faire en sorte que la comparaison avec les sites des autres grands comités nationaux ne soit plus désavantageuse.

Olivier Delouis présente donc le nouveau site, développé sous Wordpress, son apparence et ses fonctionnalités. Il a fourni les premières illustrations et demande aux membres de lui transmettre celles qu'ils souhaitent voir figurer. C'est Fabien Tessier qui a réalisé le site avec la compétence et la disponibilité qu'on lui sait, ce qui lui vaut des remerciements chaleureux.

On a fait le choix technique de se tourner vers un logiciel de bibliographie, Zotero. C'est un outil gratuit, très présent et utilisé au sein de la communauté scientifique. Il est en effet utilisé au Collège de France, à la *Byzantinische Zeitschrift*, l'IRHT. L'outil a une interopérabilité intéressante et, quand le travail est bien fait, la fiche bibliographique comporte des liens avec accès direct aux publications en ligne. On peut imprimer la /les fiche(s)

consultée(s), et l'ensemble est accessible sur tablette et smartphone. On pourra insérer sur le site du CFEB un onglet « publications du CFEB » qui, en faisant ressortir les publications de tous les membres du Comité, mettra en valeur le dynamisme de la byzantinologie en France.

Concrètement, un mode d'emploi sera transmis avec le compte rendu de l'Assemblée générale. Chaque membre sera donc invité à modifier et à mettre à jour sa fiche bibliographique soi-même. Le temps nécessaire pour effectuer la rétroversion en format Zotero est long, si bien que toutes les fiches ne sont pas, à l'heure actuelle, complètes, et il conviendra pour beaucoup d'entre nous de compléter la fiche au moment de la mise à jour.

Enfin, il faut souligner que les listes créées seront celles des membres à jour de leurs cotisations et que, à l'avenir, la mise à jour des fiches pourra être bloquée à qui aura dépassé la tolérance de 2 années de cotisation non réglées.

Pour l'heure, le site ancien est toujours accessible, et il sera détruit lorsque le nouveau sera activé.

Cet exposé est accueilli par des remerciements et des applaudissements nourris de l'Assemblée générale et du Bureau, qui souligne le travail généreusement fourni par Olivier Delouis et la collaboration efficace de Fabier Tessier.

7. Élection de nouveaux membres

Deux demandes d'adhésion sont soumises à l'Assemblée Générale : celle d'Hélène Rochard, parrainée par Catherine Jolivet-Levy et Ioanna Rapti. Catherine Jolivet-Levy présente la candidate, spécialiste de la peinture murale copte entre Antiquité tardive et haut Moyen Âge, dont elle a dirigé la thèse, soutenue en 2017 sur *Les peintures murales des « chapelles » de Baouît (VIe-IXe siècles) : images d'une communauté monastique en Égypte byzantine et arabe*.

La seconde demande est celle de Jack Roskilly parrainé par Michel Kaplan et Sophie Métivier. Il est présenté par cette dernière. Le candidat vient de soutenir son doctorat sur les évêques et leur autorité dans le monde byzantin aux XI^e et XII^e siècles, sous la direction de Michel Kaplan. Il est actuellement ATER à l'Université de Picardie-Jules Verne.

À l'invitation de son Président, l'Assemblée générale procède au vote, à bulletin secret, sur ces candidatures. Il en ressort une approbation à l'unanimité.

À l'issue du vote, la Secrétaire rappelle les nouvelles conditions induites par le vote du règlement intérieur quelques minutes plus tôt, et désormais valables : *Tout candidat au statut de membre de plein droit doit en présenter la demande écrite au Bureau du CFEB au moins 15 jours avant l'Assemblée générale annuelle. Cette demande doit être soutenue par le parrainage écrit de deux membres du CFEB à jour de leurs cotisations.*

8. Informations concernant le Congrès d'Istanbul (2021)

Le Président rappelle les informations essentielles, déjà connues des membres car transmises par la Secrétaire dès leur réception de la part du Secrétaire de l'AIEB, le 26 janvier 2018. Les propositions de tables rondes doivent être transmises par les comités nationaux à l'AIEB avant le 22 juin 2018, afin d'être examinées par l'Assemblée générale inter-congrès de fin septembre 2018 à Athènes. Chaque comité national bénéficie d'un nombre maximal de 10 tables rondes – ce qui était le nombre de tables rondes estampillées « CFEB » lors du Congrès de Belgrade en 2016.

En tout état de cause, la discussion doit porter désormais sur ce calendrier très court, et sur les modalités de sélection des propositions, au cas où celles-ci dépasseraient le nombre fatidique de 10 (et peut-être plus avec les tables rondes bi-nationales).

Au cours de la discussion un certain nombre de propositions viennent s'ajouter à celles déjà reçues par la Secrétaire. Propositions faites par Jean-Pierre Arrignon, Arietta Papaconstantinou, Annick Peters-Custot, Stavros Iazaris (avec I. Pérez Martin), Michel Cacouros, Raphaëlle Ziadé, Vincent Puech et Vivien Prigent avec Alessio Sopracasa et Guillaume Saint-Guillain, Ioanna Rapti (avec une collègue turque), Marie-Hélène Blanchet et Raúl Estangüi Gómez.

Au cours de la discussion, Brigitte Pitarakis fait état du colloque qui s'est déroulé en novembre 2017, à Istanbul, sur l'histoire de la production en byzantinologie à Istanbul par des chercheurs étrangers et turcs. Ce colloque fut un grand succès et les actes en paraîtront probablement avant le Congrès de 2021. Est né, à sa suite, le projet d'une exposition en marge du Congrès de 2021, autour du même thème, au Peira Museum, permettant d'exploiter et de mettre en valeur, entre autres, les archives des byzantinistes à Istanbul.

Le Bureau propose, à l'issue des débats, de recueillir les projets de tables rondes faits par les membres du CFEB, projets accompagnés de ce qui est requis par le comité turc (à savoir un intitulé, les noms du ou des organisateur(s) – au nombre maximum de 2 – et de 1 liste des intervenants pressentis – entre 4 et 6. Le Bureau fixe comme date limite de réception de propositions construites **le 15 avril 2018**.

Le Bureau propose que l'Assemblée générale lui confie le mandat de convoquer une Assemblée générale extraordinaire si le nombre des propositions excédait les 10 autorisées.

Par ailleurs, à la demande du Président, le Bureau obtient de l'AG un mandat pour proposer au comité turc une session plénière sur le patrimoine byzantin.

Ces propositions sont adoptées à l'unanimité par l'Assemblée Générale.

9. Informations sur la Newsletter de l'AIEB

La Secrétaire reprend les informations qu'elle a déjà eu l'occasion de diffuser précédemment aux membres du CFEB : l'AIEB, sur proposition de la Commission Développement dirigée par Sergei Mariev et Alessandra Bucossi, a soutenu la mise en place d'une « Newsletter » internationale. Cette Newsletter publie, à un rythme mensuel, toutes les annonces relatives aux études byzantines que les collègues et comités nationaux auront transmises – dans les temps.

La première édition de la Newsletter, en date de novembre 2017, est parue le 27 novembre. Il est possible, de manière très simple, de s'y inscrire afin de la recevoir automatiquement par courriel, la procédure est très aisée à partir du site : <http://aiebnet.gr/newsletter/> en cliquant sur l'onglet « Subscribe » et en remplissant le formulaire en ligne. De la même manière, il est très aisé de transmettre une annonce, en cliquant, sur la même page <http://aiebnet.gr/newsletter/>, sur l'onglet « Share your news ».

Cela étant, la Secrétaire peut aussi transmettre pour la newsletter, de son propre chef, les informations qu'on lui demande de diffuser au sein du CFEB. Elle demande donc à l'Assemblée générale de lui donner mandat de le faire, ce qui lui est accordé à l'unanimité moins une abstention.

La Secrétaire annonce qu'elle a été par ailleurs contactée pour faire partie de la Commission Développement, et a accepté cette proposition.

Au cours de la discussion, plusieurs sujets particuliers sont discutés : Sophie Métivier propose d'inclure dans la Newsletter une rubrique sur les thèses en cours, ainsi que les soutenances de thèses (et d'HDR), afin de faciliter l'accès de tous aux informations, et d'éviter les collisions de sujets. Ioanna Rapti souligne une réticence, liée aux variations dans les pratiques de discussion des thèses : un tel recensement peut écraser un peu la qualité réelle des travaux. Pour Olivier Delouis, il conviendrait d'en faire une catégorie spécifique sur le site de l'AIEB, dissociée de la lettre d'information. Il demande à la Secrétaire de faire remonter son appréciation peu positive sur le caractère illisible de la Newsletter, dans laquelle, dans la présentation actuelle, l'information se perd.

Georges Sideris souligne, lui, l'absence d'une rubrique « enseignement du monde byzantin » dans la communication de l'AIEB, idée importante à l'échelle internationale. Olivier Delouis rebondit avec une proposition un peu différente, celle de publier l'offre d'enseignement dans les formations diplômantes de l'histoire byzantine en France. Georges Sideris tient, lui, à une information de ce type pour le secondaire voire – comme en Grèce – le primaire.

À l'issue de ces discussions, l'Assemblée Générale demande à la Secrétaire de transmettre à la Commission Développement de l'AIEB la suggestion d'une base de données des thèses en cours et des soutenances.

10. Questions diverses

La Secrétaire évoque le fait que l'Assemblée Générale n'a pas voté sur la demande de reconduction de la subvention annuelle de 500 euros soumise par l'Association Internationale des Etudiants du Monde byzantin. Eric Limousin demande combien d'anciens membres de l'AIEMB sont devenus membres du CFEB. Il lui est répondu qu'avec l'intégration de Jack Roskilly, le CFEB compte désormais parmi ses membres un ancien président de cette association.

L'Assemblée générale vote en faveur de cette subvention à l'unanimité moins une abstention.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h23 et suivie d'un pot cordial dans un des salons du musée.